

Page : 1/10

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

· Code du produit: 1297

· No CAS: 7782-61-8 · Numéro CE: 233-899-5

Numéro d'enregistrement

Il n'existe pas de numéro d'enregistrement pour cette substance, car la substance ou son utilisation est exemptée d'enregistrement conformément à l'article 2 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement, l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure ou il s'agit d'un mélange.

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Substances chimiques de laboratoire

Formulation industrielle. Réservé aux utilisateurs professionnels/industriels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Fax. (+34) 937 489 400

Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera

e-mail: product.safety@itwreagents.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

· Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 1)

Page : 2/10

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Sol. 3 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS03 GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

7782-61-8 Iron(III) Nitrate 9-hydrate

- · Code(s) d'identification
- Numéro CE: 233-899-5

FR

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 2)

Page : 3/10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Recourir à un traitement médical.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifé pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Non combustible.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Eviter la formation de poussière.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 3)

Page: 4/10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

- · Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols résistant aux acides.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- · Température de stockage recommandée: Température ambiante
- · Classe de stockage: 5.1 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire nécessaire en cas de formation de poussières.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

(suite page 5)

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Page : 5/10

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 4)

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Solide
Bleu clair
Caractéristique
Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: 47 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.
Point d'éclair Non applicable.
Température de décomposition: Non déterminé.

· **pH** 1,3

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non applicable.Non applicable.

· Solubilité

l'eau: Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

 Densité relative
 Masse volumique:

 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules
 Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Solide

(suite page 6)

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 5)

Page : 6/10

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Masse moléculaire 404 g/mol

· Changement d'état

• Taux d'évaporation: Non applicable.

 Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant

• Matières solides comburantes Peut aggraver un incendie; comburant.

· Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Réactions au contact de matières inflammables.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

| · Comp | oosan | t Type | Valeur | Espèce | |
|--------|-------|-------------------|--------|--------|---------|
| Oral | LD50 | 3.250 mg/kg (rat) | | | |
| | | | | (suite | page 7) |

FR

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Page : 7/10

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 6)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · En cas d'inhalation Irrite la peau et les muqueuses.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potential de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 7)

Page: 8/10

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1466
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **DOT** Ferric nitrate
- · ADR NITRATE DE FER III · IMDG, IATA FERRIC NITRATE
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT



· Classe 5.1 Matières comburantes.

· Label 5.1

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 5.1 Matières comburantes.

· Étiquette 5.1

14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières comburantes.

· No EMS: F-A,S-Q

· Stowage Category A

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT

· **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 25 kg

On cargo aircraft only: 100 kg

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5 kg · Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 g

(suite page 9)

Date d'impression : 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Page: 9/10

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

(suite de la page 8)

·IMDG

Limited quantities (LQ)
 Excepted quantities (EQ)
 5 kg
 Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1466 NITRATE DE FER III, 5.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Date de la version précédente: 16.07.2021
- · Numéro de la version précédente: 7.03
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 10)

Date d'impression: 06.05.2025

Révision: 06.05.2025

Page: 10/10

(suite de la page 9)

Numéro de version 7.04 (remplace la version 7.03)

Nom du produit: Iron(III) Nitrate 9-hydrate

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente